Les APC et la vie culturelle : La culture commune

Par : Ameziane Ferhani. El Watan

Par : Ameziane Ferhani. El Watan. 13.03.2010

Le monde traditionnel Ã©tait culturellement plus riche que nos communes actuelles. Quelle place le futur code communal accordera-t-il Ã cette dimension ?

Pendant des siÃ¨cles, les unitÃ©s territoriales de vie en AlgÃ©rie (villages, dechrates, quartiers des anciennes citÃ©s et autres types dâ€™agglomÃ©rations), disposaient de traditions solides qui constituaient le terreau dâ€™une riche animation culturelle. Il nâ€™est pas une rÃ©gion du pays qui ne possÃ©dait ses propres fÃªtes, mouassem, formes dâ€™expressions et arts, prÃ©sents au niveau de la moindre concentration humaine. Tout cela assurait, selon un rythme pÃ©riodique soutenu, des relations sociales intenses, y compris dans les Ã©tendues nomades, ainsi que des passerelles dâ€™Ã©change et de dÃ©samorÃ§age des conflits. La culture reste en effet le plus formidable accÃ©lÃ©rateur de convivialitÃ© que lâ€™homme ait inventÃ©.

Dans ce monde traditionnel, que certains continuent Ã considÃ©rer comme archaÃ¯que, voire arriÃ©rÃ©, il existait une vision de la culture, de loin supÃ©rieure Ã celle que nous pouvons trouver aujourdâ€™hui, quand nous en trouvons uneâ€¦ Lâ€™organisation de la Â« chose culturelle Â», liÃ©e aux rites religieux, aux coutumes locales ou Ã des traditions spÃ©cifiques, Ã©tait si avancÃ©e quâ€™elle sâ€™appuyait mÃªme sur des formes de mÃ©cÃ©nat. Les rivalitÃ©s ne se rÃ©solvaient quâ€™exceptionnellement par lâ€™affrontement physique. Ordinairement, on avait recours Ã une concurrence culturelle intense. Sur les Hauts Plateaux, on se disputait les chanteurs et Â« diseurs Â» (gouals ou meddah), tandis quâ€™en Kabylie, comme le signalait Mouloud Mammeri dans son Ã©tude sur la poÃ©sie ancienne, les bardes Ã©taient pris en charge Ã lâ€™annÃ©e par des tribus ou villages pour louer leurs vertus ou vilipender leurs ennemis.

Les unitÃ©s socio-territoriales agissaient comme des souverains entretenant leurs artistes et lâ€™on assistait Ã de vÃ©ritables enchÃ¨res, chacun voulant le meilleur poÃ¨te, ou mÃªme, Ã des joutes littÃ©raires. On trouvait partout en AlgÃ©rie des formes plus ou moins Ã©laborÃ©es de ces pratiques, aujourdâ€™hui disparues ou dÃ©formÃ©es ou rÃ©duites Ã des aspects folkoriques.

Câ€™est dire combien les unitÃ©s territoriales actuelles sont en retard sur leurs aÃ¯eules, du point de vue de lâ€™intÃ©rÃªt envers les expressions culturelles. Inutile de revenir ici en dÃ©tail sur les ravages dâ€™une colonisation qui, dâ€™une maniÃ¨re particuliÃ¨rement rare, sâ€™est acharnÃ©e Ã dÃ©truire les structures socioculturelles traditionnelles. Il suffit dâ€™Ã©voquer, entre autres, lâ€™interdiction, dÃ¨s les dÃ©buts de la colonisation, des corporations dâ€™art, chaque corps de mÃ©tier Ã©tant auparavant organisÃ© avec son diwan (conseil) et son oukil (secrÃ©taire gÃ©nÃ©ral). AprÃ¨s lâ€™indÃ©pendance, une Â« modernisation Â» mal conÃ§ue et mal appliquÃ©e a accru les effets dâ€™abrasage culturel. Dans le monde traditionnel, les fÃªtes familiales et les manifestations populaires collectives nâ€™Ã©taient pas contingentÃ©es. Tout le monde Ã©tait invitÃ© partout. La distinction entre lâ€™espace privÃ© et public nâ€™existait pas, ou alors trÃ¨s peu, du fait des rÃ©seaux de parentÃ© et du caractÃ¨re quasi-sacrÃ© du voisinage.

Les individus Ã©taient liÃ©s par des parentÃ©s et alliances nombreuses et denses. Dans les communes actuelles, Ã lâ€™exception peut-Ãªtre de celles des milieux ruraux ou semi-ruraux, les populations sont structurÃ©es en familles nuclÃ©aires aux origines et niveaux socioculturels dispersÃ©s. A cette perte de lien, correspond une perte de sens. Et la forme Â« moderne Â» dâ€™organisation de la commune nâ€™a pas gÃ©nÃ©rÃ© de vÃ©ritables liens, sauf peut-Ãªtre celui de la houma dans les grandes villes, lui-mÃªme

en perte de vitesse. Un nouveau code communal doit voir le jour Ã partir de la rÃ©vision de lâ€™ancien. Le mois dernier, le ministre dÃ©lÃ©guÃ© chargÃ© des CollectivitÃ©s locales affirmait Ã la radio que ce projet Ã©tait encore Ã lâ€™Ã©tude. Les dÃ©bats et Ã©crits autour du nouveau code se focalisent sur les dimensions politiques et Ã©conomiques. Mais Ã ce jour, son aspect culturel nâ€™a pas Ã©tÃ© abordÃ©. Pourtant, toutes les expÃ©riences dans le monde soulignent la dimension culturelle de la citoyennetÃ©. Lâ€™actuel code, vieux de 43 ans, fait-il cas de la culture ?

SignÃ©e par le prÃ©sident BoumediÃ¨ne, lâ€™ordonnance 67-24 du 18 janvier 1967, portant code communal, Â« fixe Ã©galement Ã la commune, dans le domaine social et culturel, des responsabilitÃ©s prÃ©cises Â» (exposÃ© des motifs). Lâ€™article 1er dÃ©finit la commune comme Â« la collectivitÃ© territoriale, politique, administrative, Ã©conomique, sociale et culturelle de base Â». Le souci culturel est donc affirmÃ© dâ€™emblÃ©e, mÃªme sâ€™il figure en fin de liste. Plus concrÃ¨tement, lâ€™APC veille Â« Ã la sauvegarde et Ã la mise en valeur des monuments et sites naturels et historiques Â» (art.149). Les communes et groupements de communes peuvent Ãªtre Ã©rigÃ©s en stations classÃ©es lorsquâ€™elles comprennent Â« un ensemble de curiositÃ©s naturelles, pittoresques, historiques, culturelles ou artistiques Â» (art. 151).

Seul article Ã placer en tÃªte la prÃ©occupation culturelle en tÃªte, lâ€™article 159 donne aux communes la possibilitÃ© de Â« crÃ©ation de toute Å“uvre susceptible de contribuer Ã la satisfaction des besoins culturels, sanitaires et sociaux des habitants Â». Lâ€™APC est Ã©galement chargÃ©e dâ€™exploiter, pour le compte de la commune, toutes salles de spectacle situÃ©es sur son territoire et de veiller Ã leur bon entretien (art. 163). Lâ€™article suivant enjoint lâ€™APC de Â« contribuer Ã lâ€™Ã©panouissement culturel des habitants de la commune, en favorisant la crÃ©ation de moyens de formation artistique, thÃ©Ã¢trale et musicale et en dÃ©veloppant le folklore Â». En outre, dans le cadre du bon fonctionnement des services communaux, le prÃ©sident de lâ€™APC est chargÃ© aussi dâ€™administrer les bibliothÃ¨ques et musÃ©es de la commune (art. 227).

Une gÃ©nÃ©rositÃ© apparente

On constate que le code de 1967 nâ€™a pas exclu la question culturelle. Il confie aux APC des missions globales (Ã©panouissement culturel des habitants) et des taches parfois prÃ©cises (monuments, sites, salles de spectacles, bibliothÃ¨ques, musÃ©es). Mais il est peu disert sur les modalitÃ©s pratiques, Ã lâ€™exception de deux articles plus ou moins liÃ©s Ã la culture. Les APC peuvent Â« former des commissions permanentes ou temporaires pour Ã©tudier les questions qui intÃ©ressent la commune sous leurs divers aspects Â», ce qui inclut les Â« affaires culturelles Â» (art. 94). De plus, pouvaient participer, Ã titre consultatif, Ã ces commissions, les habitants de la commune Â« en raison de leur profession et de leur activitÃ© Â».

Ainsi, ce code est-il restÃ© attachÃ© Ã de vagues prÃ©conisations sans responsabiliser clairement les APC sur leur rÃ´le culturel. Mais ne peut-on pas en dire autant de leurs autres rÃ´les, souvent vitaux ? A lâ€™Ã©preuve du terrain, le souci culturel du code est apparu plus comme une forme de gÃ©nÃ©rositÃ© apparente. De plus, le mode dâ€™Ã©lection sous le parti unique a enracinÃ© un mode de fonctionnement et un style de gestion communale fondÃ©s sur le dÃ©dain de lâ€™intÃ©rÃªt public et dont le multipartisme ne nous a pas dÃ©barrassÃ©. Il est rÃ©vÃ©lateur dâ€™ailleurs que le code de 1967 parle de Â« populations Â» et Â« dâ€™habitants de la commune Â» sans quâ€™une seule fois le nom de Â« citoyen Â» ne soit Ã©voquÃ©. Or, aussi bien le concept de commune que celui de culture ne peuvent se matÃ©rialiser sans une citoyennetÃ© reconnue. Habiter une commune signifie disposer dâ€™une rÃ©sidence sur son territoire. En Ãªtre citoyen suppose Ã la fois des droits, des devoirs et, ce qui ne va pas sans, une conscience reconnue.

Le code a pourtant permis, dans certains cas, trop rares mais existants, de dÃ©velopper des actions culturelles en recourant aux dispositions prÃ©citÃ©es. Nous avons prÃ©sentÃ© dans ces colonnes les

expÃ©riences mÃ©ritoires de plusieurs APC. Celle de Maghnia qui a financÃ© la restauration de lâ€™Ã©glise en ruine pour la transformer en centre dâ€™arts plastiques avec une galerie gÃ©rÃ©e par le collectif des peintres locaux. Celle dâ€™Oran qui a confiÃ© deux bibliothÃ¨ques Ã lâ€™association le Petit Lecteur. Celle dâ€™El-Flaye qui a cÃ©dÃ© lâ€™ancien siÃ¨ge de la mairie Ã une bibliothÃ¨que trÃ¨s active. On peut citer aussi lâ€™APC dâ€™Alger-Centre qui dispose de deux salles de cinÃ©ma (Lâ€™AlgÃ©ria et lâ€™ABC) et sâ€™efforce dâ€™aider les associations. Ou encore le ComitÃ© des activitÃ©s culturelles de lâ€™APC de Constantine qui se signale par quelques belles actions. Ou enfin lâ€™APC de SÃ©tif, ouverte aux associations, et qui gÃ¨re, entre autres, le thÃ©Ã¢tre municipal.

Il existe dâ€™autres exemples mais ils ne sont pas lÃ©gion car en fait, le code a laissÃ© Ã la sensibilitÃ© et au bon vouloir des Ã©lus le fait ou le non fait culturel. Lâ€™Ã©pisode des APC liÃ©es au FIS (celle de Bordj Bou Arreridj fermant la salle de la cinÃ©mathÃ¨que par exemple) a confirmÃ© cette fragilitÃ©. Lâ€™indigence culturelle de nombreux Ã©lus, une apprÃ©ciation lÃ©gÃ¨re des prioritÃ©s (Â« tout ce qui est culturel est un luxe Â»), mais aussi, il faut le dire, lâ€™absence de moyens ou des problÃ¨mes socioÃ©conomiques cruciaux, ont plongÃ© la plupart des 1451 communes dâ€™AlgÃ©rie dans un vide culturel terrifiant. Ajoutons Ã la dÃ©charge des APC, lâ€™absence dâ€™impulsion verticale avec un Etat qui, pendant longtemps, nâ€™a accordÃ© aucune attention Ã la culture. Les choses frÃ©missent actuellement. De plus en plus dâ€™initiatives voient le jour. Mais les lettres de lecteurs que nous recevons du pays profond comme des banlieues monstrueuses des grandes villes nous servent la mÃªme litanie dâ€™une angoisse existentielle marquÃ©e par lâ€™absence de vie culturelle.

La possibilitÃ© dâ€™une Ã©ventualitÃ© !

Le futur code communal doit prendre en compte la culture, non pas comme la possibilitÃ© dâ€™une Ã©ventualitÃ© probable, mais comme une responsabilitÃ© prÃ©cise des APC et une mission aussi essentielle que les autres. Ceci devrait Ã©carter les mesures dÃ©magogiques comme la gestion des salles de spectacles, musÃ©es, voire certains sites, par des institutions qui peinent dÃ©jÃ Ã assurer correctement lâ€™Ã©tat-civil. On a vu le rÃ©sultat sur ces infrastructures. Lâ€™exercice des APC au plan cul

Le dÃ©veloppement des activitÃ©s culturelles dans les communes recouvre deux enjeux essentiels. Le premier est liÃ© Ã la commune elle-mÃªme, dans la mesure oÃ¹ un tel progrÃ¨s lui permettrait de rendre la vie collective plus supportable et agrÃ©able, de susciter un sentiment dâ€™appartenance Ã un cadre de vie et dâ€™encourager lâ€™expression des talents contre la morositÃ© Ã©crasante qui lâ€™affecte gÃ©nÃ©ralement. Le second effet concerne la culture dans son ensemble par la mise en place dâ€™activitÃ©s de proximitÃ©, conÃ§ues et dimensionnÃ©es sur des Ã©chelles rÃ©duites et plus facilement maÃ®trisables puisque lâ€™on peut identifier ave prÃ©cision les besoins locaux. Dâ€™un cÃ´tÃ© donc, il sâ€™agit de rendre les communes plus vivables et conviviales. Dâ€™un autre, il sâ€™agit de crÃ©er un vivier national dâ€™activitÃ©s dâ€™oÃ¹ peuvent Ã©merger des expressions de qualitÃ©.

Aujourdâ€™hui, faute de dÃ©veloppement des industries culturelles privÃ©es et vu la dÃ©faillance de lâ€™Ã©chelon culturel de base, la commune, les milieux culturels ne disposent que dâ€™un seul interlocuteur : lâ€™Etat, Ã travers le dÃ©partement ministÃ©riel concernÃ©. La vie culturelle se trouve ainsi rÃ©duite Ã un face-Ã -face qui ne peut assurer Ã terme un Ã©panouissement global de la culture, en quantitÃ©, en qualitÃ© et en diversitÃ©. Enfin, il faut considÃ©rer que Â« la culture dans la commune Â» est un excellent moyen de diffuser une Â« culture de la commune Â».

Par : Ameziane Ferhani

Posté par : alger-culture, le March 23 2010 01:00:11